



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Randonnées en Finistère

Code du bon randonneur



Article 1 : Respecter et découvrir le patrimoine

- Je ramène mes déchets et je les trie
- Je ne fais pas de feu, je ne jette pas de mégots
- Je ne cueille pas de fleurs, les visiteurs qui me suivront pourront les admirer eux aussi
- J'observe discrètement la faune sauvage
- Je découvre les bourgs et leur patrimoine

Article 2 : Emprunter des sentiers publics ou privés

- Je reste sur les itinéraires balisés
- Je suis discret à proximité des habitations
- Je respecte les propriétés
- Je referme les barrières derrière moi et n'enjambe pas les clôtures

Article 3 : Partager l'espace avec les agriculteurs

- Je n'approche pas les troupeaux
- Je tiens mon chien en laisse
- Je reste à distance des engins agricoles et forestiers en action
- Je découvre les activités agricoles, elles façonnent le paysage au quotidien

Article 4 : Veiller à sa sécurité

- Avant de partir, je prends connaissance des difficultés du parcours
- J'adapte mon équipement à l'itinéraire
- Je respecte le Code de la route sur les secteurs partagés
- En période de chasse, je signale ma présence

Article 5 : Etre un randonneur responsable

- Je ne surestime pas ma forme physique et randonne par plaisir
- J'adapte ma vitesse en présence d'autres randonneurs
- Je randonne à mon rythme
- Je préviens la mairie la plus proche en cas de danger sur un itinéraire
- Je porte assistance aux randonneurs en difficulté

Article 6 : Rencontrer d'autres randonneurs

- Cavaliers, piétons, vététistes sont tous des randonneurs à part entière
- Je laisse toujours la priorité à la montée et aux plus lents
- Je partage mes émotions : le Finistère se découvre au pluriel
- Je participe au succès des sentiers en les faisant connaître autour de moi

www
.cg29
.fr